

ALERTE QPS

EDITION octobre 12, 2006

Page 1 sur 1

34 RUE DU CONTRAT SOCIAL - ROUEN 76000 - Tel: 02.32.76.14.07 - FAX:02.32.76.14.08

07/07/2006 11:30 **EGYPTE: LEGALISATION DE DOCUMENT**



Certains pays dont **l'Egypte** demandent à ce que les documents liés aux exportations, soient légalisés par les chambres de commerce et le consulat Egyptien:

AGRONEF integre donc désormais sur demande de ses clients, la légalisation des certificats de fumigation auprès de la Chambre de Commerce.

A quoi sert la certification matérielle et signature ?

La certification matérielle de signature, communément désignée sous le terme de "légalisation", est une mesure administrative qui facilite, au plan international, la preuve de l'authenticité des actes ou documents établis. La compétence des Chambres de Commerce et d'Industrie s'étend aux actes sous seing privé à caractère commercial ou ayant trait à une opération commerciale ou industrielle, émis en France et destinés à être produits à l'étranger. La signature à certifier doit être manuscrite et originale.

BV DOSSIER PHYTOSANITAIRE REF ART 83 Nouveau

16/08/2006 13:26 **FRIPERIE: PEROU**

QUE VEUT DIRE QPS ? : QUARANTAINE ET PRE-SHIPMENT



Friperie sur le Pérou

Les Friperies en conteneur à destination du Perou doivent être traitées et certifiées par une société Agréée.

Les certificats doivent être rédigés en espagnol.

Les certificats doivent faire apparaître entre autres les points suivants:

- Produit chimique utilisé
- La validité du certificat de 6 mois
- Attestation de non effets cancérogènes des produits utilisés.

Dans le cas de non respect des points ci-dessus les autorités Péruviennes peuvent bloquer les conteneurs.

Agronet émet les certificats de traitement en espagnol en adéquation avec la demande Péruvienne.

BV DOSSIER PHYTOSANITAIRE REF ART 83 Nouveau